



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

ADVENTS

Communication sur le Progrès 2017 - 2018

Sommaire

03	Notre engagement
04	Notre entreprise
08	Principes et engagements du Global Compact
09	Droits de l'Homme
11	Droits du Travail
14	Environnement
17	Lutte contre la corruption

Notre engagement

Paris, le 11/12/2018

Honorable Secrétaire général,

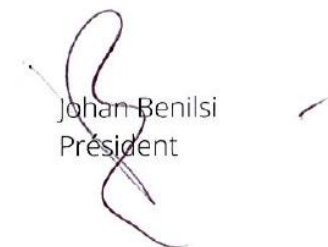
Advents est fondé sur 4 valeurs : l'Humain, la Proximité, l'Engagement et le Pragmatisme. Ces valeurs représentent les piliers fondamentaux de l'activité et du développement d'Advents, et sont intégrées de manière concrète dans la politique RSE de l'entreprise.

La responsabilité sociétale figure en tête de nos préoccupations puisqu'elle participe directement à la performance de l'organisation, valorise les collaborateurs et sert l'image de la société. Conscient de l'importance des enjeux, Advents intègre la démarche RSE dans chacune de ses prises de décisions.

L'ADN de notre cabinet nous pousse à nous fixer des objectifs ambitieux et à atteindre des résultats concrets et mesurables. Dans cette optique, nous présentons à travers ce document nos actions en faveur des droits de l'Homme, des droits du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Avec cette nouvelle Communication sur le Progrès, nous renouvelons ainsi notre engagement envers le Global Compact des Nations Unies et ses 10 Principes universels.

Meilleures salutations,


Johan Benlisi
Président

Notre histoire

Advents c'est...

...une histoire humaine, commencée en 2008 lorsque les associés fondateurs décident de quitter le monde des grands cabinets de conseil traditionnels...

... pour construire un cabinet autour de 4 valeurs :

HUMAIN

L'humain est la clé de réussite de tout projet.



PROXIMITÉ

Les plus beaux défis sont collectifs.



ENGAGEMENT

Ce qui nous motive le plus : le goût de partager la réussite du projet que nous entreprenons.



PRAGMATISME

Apporter des solutions applicables et adaptées aux besoins des clients.

Après 10 ans d'existence :



2 sites à Paris et à Lyon, pour être au plus près des clients.



avec une moyenne de 10 ans de seniorité et un des taux de turnover les plus bas du marché.



Un cabinet **100 %** indépendant, dont l'intégralité du capital est détenu par les associés.

Nos forces

Nos clients retiennent Advents pour :

- L'objectivité de nos conseils, fruit de notre indépendance,
- Notre capacité à nous réinventer sur chaque projet,
- Nos méthodes fiables et nos recommandations concrètes.

Quelques chiffres clés :

10

M€ de CA prévu en
2018

10

ans de croissance
continue

80

clients qui nous ont
déjà renouvelé leur
confiance

70

Consultants

10

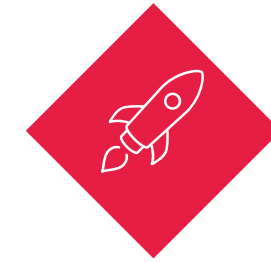
ans de séniorité
moyenne

110

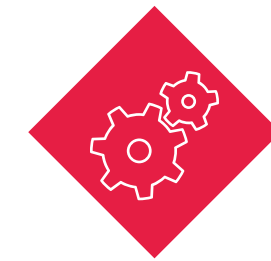
projets délivrés en
2017



**Humains d'abord,
consultants ensuite**

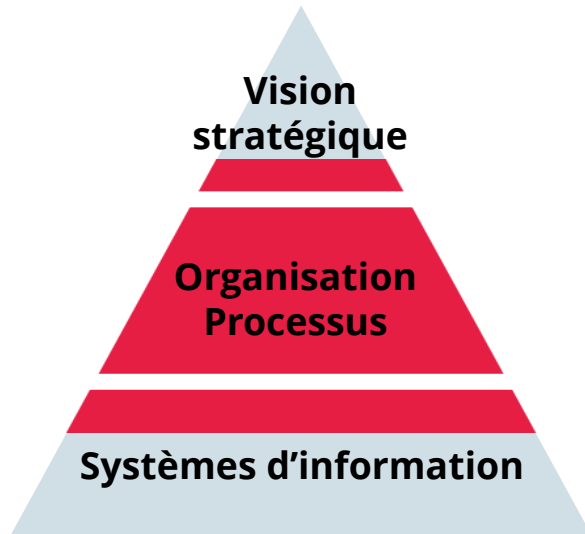


Un coup d'avance



**Transformation
permanente**

Notre positionnement



Advents est un cabinet de conseil en management des organisations, développant la stratégie de ses clients en alignant organisation, processus et système d'information.

Nos consultants mettent leur double expertise métier et système d'information au service de la réussite des projets de transformation des principales directions.



Notre réseau de confiance



AÉRONAUTIQUE
& DÉFENSE



THALES (...)



BANQUE
& ASSURANCE



BNP PARIBAS
CARDIF

SOCIETE
GENERALE (...)



SANTÉ
& PHARMACIE



SANOFI



(...)



SERVICES
& DISTRIBUTION



(...)



ENERGIE &
ENVIRONNEMENT



(...)



TRANSPORTS
& RÉSEAUX



(...)

Principes et engagements Global Compact

Le Global Compact des Nations Unies

Afin d'affirmer et d'ancrer nos engagements, nous renouvelons notre adhésion au dix principes du Global Compact des Nations Unies dans la stratégie de notre entreprise.

Dans cette optique, nous présentons à travers ce document les différentes actions entreprises en faveur :

- Des Droits de l'Homme,
- Des Droits du Travail,
- De la Protection de l'Environnement,
- De la lutte contre la Corruption.

Advents s'engage à respecter les dix principes universels du Global Compact.

Droit de l'Homme (1/2)

Les principes du Global Compact :

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

Nos actions et résultats :

Respect et soutien de :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948,
- L'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- La Convention Collective Nationale applicable au Personnel des Bureaux d'Etudes Techniques, des Cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des Sociétés de Conseils.

Aucun incident relatif aux droits de l'Homme recensé depuis la création du cabinet

Aucun accident de travail constaté depuis la création du cabinet

Mesures mises en place pour lutter contre l'exclusion et les discriminations :

- Principe de non-discrimination comme fondement du cabinet.
- Parité Homme – Femme : rémunération strictement identique à grade équivalent et poursuite d'un objectif de parité (63/37).

Droit de l'Homme (2/2)

Nos actions et résultats (suite) :

❑ Mesures mises en place en faveur de la solidarité :

- Organisation et participation à plusieurs actions de solidarité internationale, nationale et de proximité : don du sang en partenariat avec le Rotary Club et l'association étudiante Cheer Up Dauphine, collecte en faveur du Movember, collecte de vêtements en partenariat avec La Cravate Solidaire.
- Achats responsables auprès de fournisseurs ESAT pour les buffets des événements internes.
- Accompagnement de l'association « Mots & Regard » dans la mise en place d'une plate-forme de gestion de projet collaborative.
- Accompagnement de l'association « La Taverne de Gutenberg » dans le développement de leur business plan et leur recherche de financement.
- Participation à une « Journée d'intelligence collective » en partenariat avec Pro Bono Lab.

❑ Mesures mises en place en faveur du bien-être :

- Mise à disposition d'un Comité d'Entreprise dès 2009.
- Organisation de nombreux événements d'échange et de détente au cours de l'année : week-end entreprise Advents, Séminaire annuel, workshops, intervention d'une personne externe sur le bonheur au travail.
- Allocation de 10% du temps de nos consultants consacré à la formation interne, à la mise en commun de projets, de partage, de recherche et développement sur les métiers du conseil.
- Organisation d'appel à projets avec le Challenge de l'Innovation.
- Mise en place d'une boîte à idée pour que chaque collaborateur puisse proposer et s'exprimer librement.

Droit du travail (1/3)

Les principes du Global Compact :

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Nos actions et résultats :

❑ Mesures mises en place en faveur de la formation de nos salariés :

- Création de notre propre cursus de formation interne en partenariat avec un organisme agréé.
- Mise en place de formations suivies chaque année par tous les consultants.
- Mise en place d'une journée en formation individuelle pour chaque collaborateur.
- Capitalisation et partage de l'ensemble de nos connaissances.
- Abonnements à des revues et ouvrages spécialisés à disposition des collaborateurs.
- Mise en place d'un volet RSE dans le kit d'accueil des nouveaux consultants.

Droit du travail (2/3)

Nos actions et résultats (suite) :

- ❑ **Mesures mises en place en faveur de l'évolution de nos salariés :**
 - Attribution d'un coach indépendant et sans lien hiérarchique à chaque consultant.
 - Mise en place d'entretiens de début et de fin de mission.
 - Mise en place d'évaluations annuelles afin de dresser un bilan personnel et des axes d'amélioration pour l'année suivante.

- ❑ **Mesures mises en place en faveur de l'égalité professionnelle :**
 - Egalité salariale entre hommes et femmes (grilles de salaires identiques).
 - Recherche de parité au sein du cabinet (37% de femmes en 2018 soit +20% par rapport à 2016).
 - Procédures et critères du système de rémunération communiqués à tous les employés.

- ❑ **Mesures mises en place en faveur du respect de la liberté d'association :**
 - Election de deux délégués du personnel en 2016.
 - Reconduction de l'adhésion au syndicat professionnel « Consult'in France » qui réunit et représente les acteurs du management.

Droit du travail (3/3)

Nos actions et résultats (suite) :

- ❑ **Mesures mises en place en faveur de la cohésion et des conditions de travail internes :**
 - Promotion des initiatives des employés concernant la vie du cabinet et de ses salariés : tous les consultants participent à des projets internes le vendredi après-midi.
 - Adhésion à un Comité d'Entreprise inter-entreprises depuis 2009.
 - Mise en place d'une boîte à idée et d'un comité innovation pour récupérer et traiter les inputs innovants des collaborateurs.
 - Mise en place de moments privilégiés entre les collaborateurs : séminaire annuel de réflexion sur la stratégie du cabinet, « team building » annuel, repas de Noël, vœux du président...

- ❑ **Mesures mises en place à destination de nos parties prenantes :**
 - Mécénat auprès de l'association Cheer Up de l'EDHEC avec le financement d'un séjour d'une semaine multi activités à Marseille pour 6 jeunes en rémission de cancer.
 - Mentorat de jeunes entrepreneurs dans le cadre du concours Graine de Boss.
 - Mentorat de start-ups via un partenariat avec l'association Moovjee.
 - Mentorat et accueil d'étudiants (Sup de Pub Lyon) dans notre Lab Maker lyonnais.
 - Règlements de toutes nos factures dans un délai inférieur à 30 jours.
 - Avances de trésorerie pour supporter des fournisseurs en difficulté financière.

Environnement (1/3)

Les principes du Global Compact :

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Nos actions et résultats :

❑ Mesures mises en place pour réduire notre consommation d'énergie :

- Programmation automatique de mise en veille de tous nos matériels informatiques.
- Choix d'un fournisseur d'énergie renouvelable.

❑ Mesures mises en place pour réduire notre empreinte CO2 :

- Remboursement à 100% de la carte de transports en commun.
- Optimisation du transport de nos équipes.
- Choix de prestataires locaux (fournitures, consommables, buffets...).

Environnement (2/3)

Nos actions et résultats (suite) :

❑ Mesures mises en place pour évaluer notre politique RSE :

- Evaluation externe en cours de nos actions touchant à l'environnement, les ressources humaines, les achats responsables et l'éthique des affaires par EcoVadis, qui nous avait attribué le statut « Silver » en 2015.
- Mise en place d'un tableau de reporting avec indicateurs de performances spécifiques RSE.

❑ Mesures mises en place pour réduire nos consommables :

- Paramétrage d'impression par défaut en noir & blanc et recto/verso pour tous nos ordinateurs.
- Exclusion de tous les gobelets en plastique au profit de vaisselle lavable et réutilisable.
- Achat de couverts réutilisables visant à exclure l'utilisation de couverts en plastique.
- Mise en place d'un plan « eau propre » avec le remplacement des bouteilles en plastique par des gourdes réutilisables et un système de filtration de l'eau municipale.
- Tri sélectif obligatoire, mise à disposition d'informations pédagogiques.
- Achat d'une machine à café à grains et de café issu du commerce équitable.
- Achat de mobilier d'occasion et don ou recyclage de l'ancien pour le déménagement « 0 déchets » de notre bureau lyonnais.
- Récupération des documents pouvant servir de papier brouillon.

Environnement (3/3)

Nos actions et résultats (suite) :

❑ Mesures mises en place pour sensibiliser nos collaborateurs et parties prenantes :

- Diffusion de supports de communication à l'ensemble des collaborateurs.
- Diffusion de notre charte éthique et développement durable dont les principes ont été acceptés par nos collaborateurs et par nos autres parties prenantes.
- Organisation d'une présentation RSE interne semestrielle pour informer les parties prenantes de l'avancement de ce pôle.
- Organisation d'un après-midi exclusivement dédié aux problématiques environnementales autour d'échanges et d'ateliers « bonnes pratiques » (sensibilisation sur les pratiques « 0 déchets », confection de produits ménagers sains, sensibilisation sur les consommations alternatives...).
- Communication réalisée lors de la célébration de nos 10 ans, sous forme d'un atelier autour des bonnes pratiques d'Advents pour sensibiliser nos clients.
- Exposition des pratiques RSE dans les propositions commerciales réalisées pour nos clients.

❑ Mesures mises en place pour économiser et préserver les ressources naturelles :

- Politique de dématérialisation de nos supports, enjeu crucial à l'ère du digital.
- Mise en place de services d'écoconception pour nos clients.
- Utilisation exclusive de papier certifié PEFC pour nos imprimantes et photocopieuses.
- Incitation à l'utilisation du moteur de recherche français Lilo qui finance des projets sociaux et environnementaux en reversant 50% de son chiffre d'affaires à des projets choisis par des utilisateurs.

Lutte contre la corruption

Les principes du Global Compact :

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Nos actions et résultats :

- ❑ **Cabinet possédé à 100% par ses 7 associés, ce qui permet à ses collaborateurs de prendre des décisions objectives, justes et désintéressées.**
- ❑ **Fixation du montant moyen de cadeaux à nos clients entre 40 et 50 euros.**
- ❑ **Soutien des législations nationales et internationales qui luttent contre la corruption sous toutes ses formes.**
- ❑ **Aucun cas de corruption recensé depuis la création du cabinet.**
- ❑ **Aucun prêt, honoraire, récompense ou tout autre avantage offert ou accepté dans le but de conduire nos partenaires à des pratiques illicites.**

ADVENTS Paris
5 rue Geoffroy-Marie
75009 Paris
Tél. : 01 42 93 80 08
Fax : 01 42 93 80 08

ADVENTS



www.advents.fr

ADVENTS Lyon
22 avenue René Cassin
69009 Lyon
Tél. : 01 42 93 80 08
Fax : 01 42 93 80 08



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.